



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 2 mai 2023 à 19 h 33.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre les assemblées publiques de consultation à 19 h 38.

1.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006 (agrandissement de la zone Ca-41)

Le règlement a pour objet de :

- Inclure le lot 4 698 742;
- Revoir certaines définitions afin de clarifier leur interprétation;
- Modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre afin de respecter les modifications au règlement provincial.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-
2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)**

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 446-2006 intitulé « plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Benoît-Labre » afin :

- d'agrandir une affectation commerciale pour y inclure le lot 4 698 742 localisé à même une affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Jean.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.3 DEMANDES DEROGATION MINEURE

1.3.1 330, ROUTE 271

Monsieur le maire demande à madame Coralie Rodrigue, directrice générale greffière-trésorière de résumer le contenu de la demande relativement à la demande de dérogation au lot 4 699 154 correspondant au 330, route 271.

Demande : Autoriser la construction d'un abri forestier sur un lot situé en zone agroforestière de 5 hectares. L'abri de 52 m.c. qui serait disposé sur dalle de béton, sans porte, sans eau et sans électricité à une distance de 327 mètres du chemin public. Le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule qu'un abri forestier et d'une construction maximale de 20 m², (incluant les galeries, perrons, etc.), d'un seul étage, sans fondation permanente, sans électricité ni eau courante et implantée sur un terrain boisé d'une superficie minimale de 10 hectares, située à un minimum de 10 mètres d'un chemin public ou privé.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.3.2 275, RANG 9 NORD

Monsieur le maire demande à madame Coralie Rodrigue, directrice générale greffière-trésorière de résumer le contenu de la demande relativement à la demande de dérogation au lot 4 698 227 correspondant au 275, rang 9 Nord.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Demande : Autoriser la construction d'un garage en zone agroforestière de 864 pi.ca. Le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule au point 4.3 b) que la superficie maximale autorisée pour chacune des constructions est 80% de la superficie au sol de la résidence soit 765 pi.ca.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.3.3 201, ROUTE 271

Monsieur le maire demande à madame Coralie Rodrigue, directrice générale greffière-trésorière de résumer le contenu de la demande relativement à la demande de dérogation au lot 4 698 669 correspondant au 201, route 271.

Demande : Autoriser la transformation d'un abri auto attenant à la résidence en garage.

Étant donné qu'il y a déjà un garage annexé à l'abri d'auto, les 2 superficies des garages s'additionneraient pour n'en former qu'un seul de 1100pi.ca. Le règlement de zonage autorise 563pi.ca. par garage.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Les assemblées publiques de consultation sont fermées. Il est 19h56.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125249-05-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 31 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

1.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1.3.1 330, ROUTE 271

1.3.2 275, RANG 9 NORD

1.3.3 201, ROUTE 271

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023.

5. RECONNAISSANCE D'UNE BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME

LÉGISLATION

6. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

8. LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

9. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

10.1 330, ROUTE 271

10.2 275, RANG 9 NORD

10.3 201, ROUTE 271

11. DEMANDE D'EXCLUSION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 4 699 206

PERSONNEL

12. NOMINATION – CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLIC

13. EMBAUCHE

13.1 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2023

13.2 PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

FINANCES

14. DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2022



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

15. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

16. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE –
DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION
POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2021-
2022 À MOISSON BEAUCE
17. TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL – DEMANDE
DE PASSAGE
18. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
POUR LES AINÉS (PRIMA) 2023 : PROJET CRÉATION
« CAFÉ DES AINÉS »
19. SOCIÉTÉ HISTORIQUE : DON DORIFLAMME DU 125^E
ANNIVERSAIRE
20. TOURNOI GILLES BUSQUE – REMISE DES PROFITS NETS
21. REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS
 - 21.1 CONTRAT D'EXCAVATION
 - 21.2 CONTRAT DE PAVAGE
 - 21.3 CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX

TRAVAUX PUBLIC

22. ACHAT COMPTEURS D'EAU
23. STRUCTURE SBL INC. – PROMESSE D'ACHAT ET VENTE
– RUE PROJETÉE
24. ESPACES VERTS – CONTRAT ÉTÉ 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ
CIVILE

25. UNITÉ D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE - 152, RUE
PRINCIPALE
26. REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL – EMBAUCHE D'UN
PRÉVENTIONNISTE
27. CORRESPONDANCE
28. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - RÉNOVATION DU 152, RUE PRINCIPALE –
SOUMISSION PLOMBERIE GILLES BUSQUE – SALLE
DE BAIN ET CONCIERGERIE
29. RAPPORT DES COMITÉS
30. PÉRIODE DE QUESTIONS



125250-05-2023

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2023;

En conséquence, il est proposé monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

5. RECONNAISSANCE D'UNE BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME

Les membres du conseil ont souligné les trente-cinq (35) années de bénévolat de madame Carmen Talbot auprès de la bibliothèque L'Envolume en lui remettant un certificat cadeau de vingt-cinq (25\$) dollars au « Resto Rick's », un certificat de reconnaissance de la municipalité, ainsi qu'un du Réseau Biblio.

125251-05-2023

6. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)

La directrice générale et greffière-trésorière présente le second projet de règlement numéro 631-2023 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril 2023;

ATTENDU que le conseil a adopté le premier projet de règlement à la séance du 4 avril 2023;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 20 avril 2023 au 28 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue à la présente séance ordinaire du 2 mai 2023 à compter de 19 h 38 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis aux personnes intéressées et ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire et de signer une demande de participation à un référendum sera donné et publié conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement numéro 631-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 447-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du second projet du Règlement numéro 631-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Cloutier appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le deuxième projet de règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement numéro 447-2006 relatif au zonage afin de modifier les limites de la zone CA-41 afin d'inclure le lot 4 698 742, de revoir certaines définitions afin de clarifier leur interprétation et de modifier les conditions relatives à l'utilisation d'une aire de repos dans une cabane à sucre afin de respecter les modifications au règlement provincial, soit et est adopté par ce conseil.

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CA-41)**

Ce point est reporté.

125252-05-2023

8. **LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la liste de destruction des archives à une réévaluation afin de procéder à la destruction des documents sans caractères historiques seulement.

125253-05-2023

9. **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2023 – SÉANCE DU MOIS D'AOÛT**

Considérant que lors de l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023, la date de la séance du mois d'août a été fixée au 8 août alors que les vacances de la construction se terminent le 6 août ;

Considérant qu'il est difficile pour l'équipe de l'administration municipale de préparer l'ensemble des documents nécessaires pour la tenue de la séance en deux jours et, ainsi, de respecter les délais imposés par la loi ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et de déplacer la séance ordinaire du mois d'août au mardi 15 août 2023 à 19 h 30.

125254-05-2023

10. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES**

10.1 **330, ROUTE 271**

Considérant que le propriétaire du 330, route 271 a déposé une demande afin d'autoriser la construction d'un abri forestier sur une terre de 5 hectares ayant une superficie de 52 m² sur dalle de béton, sans porte, sans eau et sans électricité;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 330, route 271;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 330, route 271;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 330, route 271.

125255-05-2023

10.2 275, RANG 9 NORD

Considérant que le propriétaire du 275, Rang 9 Nord a déposé une demande afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel de 24' x 36' soit 864 pi²;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 275, Rang 9 Nord;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation pour la propriété du 275, Rang 9 Nord.

125256-05-2023

10.3 201, ROUTE 271

Considérant que le propriétaire du 201, route 271 a déposé une demande afin d'autoriser la fermeture de son abri d'auto annexé à la résidence;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure du propriétaire du 201, route 271 conditionnelle à ce que les travaux soient faits selon la réglementation en vigueur et de façon harmonieuse.

125257-05-2023

11. DEMANDE D'EXCLUSION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 4 699 206

Considérant que le propriétaire du lot 4 699 206 a l'intention de faire un projet touristique ainsi que l'agrandissement des bâtiments actuels sur une partie du terrain sur 0,3 hectares;

Considérant que le lot 4 699 206 est situé en zone agricole et que ledit projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ;

Considérant que l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA) précise que l'avis que transmet la municipalité à la CPTAQ doit être motivé en tenant compte des critères



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- une autorisation n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque la demande vise à agrandir un usage déjà autorisé;

Considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le propriétaire dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation du lot 4 699 206 à une fin autre que l'agriculture soit pour y faire l'agrandissement des bâtiments actuels sur une superficie de 0,3 hectares.

125258-05-2023

12. NOMINATION – CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'affichage du poste de chef d'équipe des travaux publics à l'interne, Daven Poulin avait accepté l'affectation temporaire pour une durée de vingt-cinq (25) jours;

Considérant l'expiration du vingt-cinq (25) jours étant arrivée, monsieur Daven Poulin a accepté d'occuper le poste de chef d'équipe de façon permanente à partir du 20 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Daven Poulin à titre de chef d'équipe des travaux publics.

13. EMBAUCHE

125259-05-2023

13.1 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2023

Considérant que les responsables du camp de jour ont procédé à des entrevues pour combler les postes de coordonnatrice, d'animatrices et d'accompagnatrice pour le camp de jour 2023;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche d'Ariane Poulin au poste de coordonnatrice, Marika Poulin au poste d'animatrice-accompagnatrice et Mégane Veilleux et Laurie Cloutier aux postes d'animatrices;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Ariane Poulin au poste de



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

coordonnatrice, Marika Poulin au poste d'animatrice-accompagnatrice et Mégane Veilleux et Laurie Cloutier aux postes d'animatrices. Les conditions de travail de madame Arianne Poulin, madame Marika Poulin, madame Mégane Veilleux et madame Laurie Cloutier sont établies dans la *Politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre*.

125260-05-2023

13.2 PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS 2023

Considérant que la municipalité est admissible à une aide financière subventionné par un programme d'aide à la réinsertion sociale du gouvernement du Québec;

Considérant l'intérêt de madame Mélanie Siconnelly à occuper le poste de préposée aux espaces verts;

En conséquence il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher madame Mélanie Siconnelly au poste de préposée aux espaces verts pour la saison d'été de 2023, au salaire horaire de 17\$/heure. Son salaire sera en partie subventionné par un programme d'aide à la réinsertion du gouvernement du Québec; d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

14. DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2022

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 6 juin 2023.

125261-05-2023

15. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de cent quarante-trois mille quatre-vingt-douze dollars et cinquante-sept cents (143 092,57\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

125262-05-2023

**16. COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE SAINT-BENOÎT-LABRE –
DERNIER RECOURS : DEMANDE DE CONTRIBUTION
POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE CUEILLETTE 2022-
2023 À MOISSON BEAUCE**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aider financièrement l'organisme Association bénévole Beauce-Sartigan (ABBS) St-Benoît – Dernier recours en acquittant les frais de cueillette des denrées 2022-2023 auprès de Moisson Beauce au montant de deux cent quatre-vingt-douze dollars et trente-deux cents (292,32\$).

125263-05-2023

**17. TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL –
DEMANDE DE PASSAGE**

Considérant que le service de police de Laval ramasse des dons pour Opération enfant soleil en faisant un trajet à vélo et qu'ils seront accompagnés de véhicules d'urgence ;

Considérant qu'ils demandent au conseil municipal l'autorisation de circuler sur les rues de notre territoire le jeudi 1^{er} juin 2023 en avant-midi ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un groupe de 7 à 10 cyclistes du service de police de Laval ainsi que leurs véhicules d'urgence à circuler sur les rues de notre municipalité le 1^{er} juin 2023 en avant-midi.

125264-05-2023

18. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) 2023 : PROJET CRÉATION « CAFÉ DES AÎNÉS »

Considérant qu'il est prévu au plan d'action de la Politique familiale / MADA, d'aménager pour nos aînés un endroit de rassemblement afin de contrer l'isolement chez ce groupe de population ;

Considérant qu'une aide financière est disponible dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Considérant que le projet soumis par le service des loisirs consiste à aménager la salle du sous-sol de l'Hôtel de ville et la cours arrière en café des aînés avec l'ajout de cloisons mobiles, ameublements, bibliothèques, jeux de société, cinéma maison, etc.;

Considérant que le projet est estimé à un montant de 83 100 \$, taxes et imprévus en plus;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt du projet de « café des aînés », légèrement modifié pour répondre à tous les critères d'admissibilité à l'aide financière 2023;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

125265-05-2023

19. SOCIÉTÉ HISTORIQUE : DON D'ORIFLAMME DU 125^E ANNIVERSAIRE

Considérant que la municipalité a trouvé deux (2) oriflammes du 125^e anniversaire dans ses locaux;

Considérant que la société historique se verrait intéressée à les récupérer pour les conserver;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire don des deux (2) oriflammes du 125^e anniversaire à la société historique.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125266-05-2023

N° de résolution
ou annotation

20. TOURNOI GILLES BUSQUE – REMISE DES PROFITS NETS

Considérant que le tournoi Gilles Busque avait été organisé dans le but d'amasser des dons pour l'OTJ;

Considérant le rapport financier du tournois qui démontre que les profits nets, une fois toutes les factures payées, sont de trois mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-huit cents (3 790,58\$);

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité à émettre le chèque au montant de trois mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-huit cents (3 790,58\$) au nom de l'OTJ et de lui remettre la totalité des profits nets.

21. RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

125267-05-2023

21.1 CONTRAT D'EXCAVATION

Considérant qu'Excavation Blais & Paquet inc. avait présenté une soumission pour le projet de réfection du terrain de tennis;

Considérant que la soumission comprend l'excavation du terrain de tennis, incluant l'enlèvement de l'ancien revêtement et la clôture au montant de vingt et un mille neuf cent soixante dollars et vingt-trois cents (21 960,23\$) taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer un contrat de gré à gré au coût de vingt et un mille neuf cent soixante dollars et vingt-trois cents (21 960,23\$) avec Excavation Blais & Paquet inc. pour l'excavation du terrain de tennis et d'autoriser les travaux à commencer le plus rapidement possible.

125268-05-2023

21.2 CONTRAT DE PAVAGE

Considérant qu'une demande de soumissions sur invitation auprès de trois compagnies de pavage a été faite;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme était Pavage Jean-Luc Roy inc. au montant de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars (27 594,00\$) taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale greffière-trésorière à octroyer le contrat au coût de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars (27 594,00\$) et d'autoriser le début des travaux de pavage dès que l'excavation sera complétée.

125269-05-2023

21.3 CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX

Considérant que les Constructions Binet inc. avait présenté une soumission pour la fourniture de certains matériaux requis à la réfection du terrain de tennis pour un montant de huit mille sept cent soixante-cinq dollars (8 765,00\$) avant taxes;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de huit mille sept cent soixante-cinq dollars (8 765,00\$) avant taxes et de procéder à l'achat des matériaux.

125270-05-2023

22. ACHAT COMPTEURS D'EAU

Considérant que les travaux publics devaient procéder à l'achat de compteurs d'eau auprès de la compagnie Huot pour en avoir en inventaire;

Considérant que le montant de la facture s'élève à quatre mille huit cent soixante-neuf dollars et quarante-neuf cents (4 869,49\$) taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de quatre mille huit cent soixante-neuf dollars et quarante-neuf cents (4 869,49\$) taxes incluses.

125271-05-2023

23. STRUCTURE SBL INC. – PROMESSE D'ACHAT ET VENTE – RUE PROJETÉ

Considérant que la municipalité est intéressée à acquérir de la compagnie 9442-9826 Québec inc. (SBL) une partie du lot 4 962 275 d'une superficie approximative de 12 600 pieds carrés en vue de la construction d'une rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel au coût de trente cents (0,30\$) du pieds carrés pour un total approximatif de trois mille sept cents dollars (3 700,00\$);

Considérant que dans l'attente du cadastre officiel, il est possible de conclure une promesse d'achat et vente;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Coralie Rodrigue à rédiger un projet de promesse d'achat et vente pour l'achat d'une partie du lot 4 962 275 d'une superficie approximative de 12 600 pieds carrés en vue de la construction d'une rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel; de mandater la firme d'arpentage Francis Carrier pour l'opération cadastrale ainsi que la pose des bornes; de mandater le cabinet d'avocat Tremblay Bois pour la vérification du projet de promesse d'achat-vente; de mandater un notaire de la firme Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires à titre de notaire instrumentant pour la rédaction du contrat d'achat et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la promesse d'achat-vente, le contrat notarié et tout autre document nécessaire au bon fonctionnement du dossier.

125272-05-2023

24. ESPACES VERTS – CONTRAT ÉTÉ 2023

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner de contrat d'entretien puisque la personne engagée comme préposée aux espaces verts pourra le faire.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125273-05-2023

N° de résolution
ou annotation

25. UNITÉ D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE - 152 RUE PRINCIPALE

Considérant que la municipalité a reçu le rapport d'inspection effectuée par Extincteurs de Beauce et qu'il y aurait lieu de changer l'unité d'éclairage d'urgence dans le bâtiment situé au 152, rue Principale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de passer la commande pour la station d'éclairage au coût de mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (1 495,00\$) plus taxes et payer les frais d'installation.

125274-05-2023

26. REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL - EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite manifester son intérêt à se joindre à la municipalité de Saint-Martin pour l'embauche d'un préventionniste qui pourrait également couvrir notre territoire pour la confection du schéma de couverture de risque ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité de Saint-Martin à faire les demandes de subvention nécessaires et à nous refacturer, sous forme de quote part, les coûts de ce préventionniste pour notre municipalité.

27. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2023.

125275-05-2023

28. AUTRES POINTS À L'ORDRE - RÉNOVATION DU 152, RUE PRINCIPALE - SOUMISSION PLOMBERIE GILLES BUSQUE - SALLE DE BAIN ET CONCIERGERIE

Considérant les travaux d'aménagement de la conciergerie et de la salle des toilettes pour la future bibliothèque, située au 152, rue Principale;

Considérant que la plomberie de ladite salle de toilettes et de la conciergerie doit être refaite;

Considérant que la municipalité a reçu une soumission au montant de cinq mille cinq cents dollars (5 500,00\$) plus taxes de la part de Plomberie Gilles Busque;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ladite soumission et d'autoriser le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer un contrat de gré à gré au coût cinq mille cinq cents dollars (5 500,00\$).

29. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Ginette Lessard a assisté à une réunion du comité consultatif d'urbanisme pour le traitement des trois demandes de dérogations mineures ci-haut mentionnées.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Monsieur Jean-Marc Doyon a assisté à une réunion du COBARIQ traitant des milieux humides et à l'assemblée générale annuelle de la Société du Patrimoine des Beaucerons.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

125276-05-2023

31. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 31.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE